

MAIRIE DE LE BOULOU

CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024 – 07

Séance du 10 septembre à 18h00

PRÉSENTS : François COMES Maire, Jean-Claude FAUCON 1^{er} adjoint, Rolande LOIGEROT 2^{ème} adjointe, Hervé CAZENOVE 3^{ème} adjoint, Aline MOSSÉ 4^{ème} adjointe, Carlos GREZES 5^{ème} adjoint, Robert DUGNAC 7^{ème} adjoint, Caroline ROCAS 8^{ème} adjointe, Claude MARCELO, Catherine PEYTAVI, Véronique GANDOU-NALLET, Pierre VERCLYTTTE, Patrick CORBIN, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Patrick FRANCES, Stéphane GRAU, Dominique NOËL, Rose-Marie QUINTANA

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Stéphanie PUIGBERT à Caroline ROCAS, Nadège HOFFMANN à Aline MOSSÉ, Esther GARCIA à François COMES, Alain VIGNES à Catherine PEYTAVI, Anne LECLERCQ à Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Jean-Christophe BOUSQUET à Stéphane GRAU, Florent GALLIEZ à Dominique NOËL, Jean-Marc PACULL à Patrick FRANCES

ABSENTS : Claudine MARCEROU, Uriel BASMAN, Alain GRANAT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aline MOSSÉ

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Intervention de Monsieur François COMES

Au niveau du secrétariat de séance, je fais appel à candidature et vous propose Madame Aline MOSSÉ Y-a-t'il un autre candidat ?

Madame Aline MOSSÉ est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Je vous propose comme auxiliaires de séance, Monsieur Guillaume BENHAIEM, directeur général des services, Madame Alexandra GOUZY pour le suivi de la retransmission, Madame Véronique MOUNIER pour la partie secrétariat, et Monsieur Jérôme LUCENA pour la partie technique.
Monsieur Jacques SANCHES pour la CCV et Monsieur Olivier GILET pour VEOLIA

Nous allons procéder à l'adoption des procès-verbaux des 30 avril, 16 et 23 juillet 2024.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité

Pour les dispositions générales des marchés à maîtrise d'œuvre des écoles primaire et maternelle évoquées lors du conseil du 16 juillet dernier, il s'agissait de décisions et des arrêtés pris en 2021. Tous les documents seront joints au procès-verbal correspondant.

1 – PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE « GESTION ET VALORISATION DES DECHETS 2023 » CCV

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

Comme chaque année avant le 30 septembre il est présenté à l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité de la gestion et la valorisation des déchets pour 2023.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

L'article L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales précise que le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services de collecte, d'évacuation ou de traitement des déchets ménagers.

Le décret 2015-1827 pris en application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), vient modifier le contenu du rapport en définissant les indicateurs d'ordre technique et financier.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2023 en préservant l'ensemble des évolutions et actions menées par la communauté de communes du Vallespir dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets. Il est mis en ligne dans son intégralité sur le site internet www.vallespir.com

Le bilan du service GVD 2023 comprend :

- Les chiffres clés et principaux indicateurs
- Les indicateurs financiers
- Le rapport des prestataires privés
- Les actions développement durable
- Les temps forts

La compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » déjà exercée par la communauté de communes du Vallespir depuis le 1^{er} janvier 2019 s'est ajoutée la gestion du haut et bas de quai des déchèteries de Céret et du Boulou ainsi que la collecte des colonnes « emballages ménagers recyclables » depuis le 1^{er} juillet 2023.

On peut retrouver la ventilation des équipements des colonnes aériennes de proximité. Vous avez par communes et par flux le nombre de colonnes qui sont recensées sur l'ensemble du territoire. On a un total général de 807 colonnes sur le territoire de la CCV.

Ça a été scindé en deux car les producteurs professionnels et particuliers sont distingués. Sur des gros volumes comme ça, un contrat a été contracté avec VEOLIA ENVIRONNEMENT sur la gestion des colonnes « simple crochet », notamment pour gérer tout ce qui est « campings et gros professionnels » du territoire.

On retrouve l'ensemble des colonnes, à savoir 48 qui sont sur l'ensemble du territoire.

Le verre est géré par le SYDETOM avec une prestation comprise dans le prix mutualisé du coût à la tonne d'ordures ménagères.

Vous avez la répartition du pourcentage de la population par rapport au mode de collecte. Vous avez le ratio qui est donné pour une colonne pour 150 habitants. On peut voir que Céret pour le carton c'est 201, pour l'emballage 77, ce qui veut dire que nous avons de bons ratios par rapport aux données théoriques, les ordures ménagères 71 et le verre 212.

Pour le Boulou, vous êtes sur le carton à 237, l'emballage à 71, en ordures ménagères 78 et le verre à 195.

La collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilés est assurée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} juillet 2023. Dans certains cas (impossibilité physique et/ou technique de collecte...) ont été mis en place des points de regroupement de proximité permettant aux usagers de déposer leurs OMR dans des contenants restant en permanence sur le point (bacs roulants).

Les gros producteurs professionnels sont en collecte dites porte à porte et soumis à une redevance spéciale dès qu'ils dépassent le seuil d'assujettissement qui est de 1 100 litres hebdomadaires.

Depuis le 1^{er} juillet 2023, le programme de mise en place des colonnes aérienne est arrivée à son terme. A aujourd'hui, on est vraiment sur des réajustements de modifications de stations, et on peut toujours évoluer dans ce sens-là s'il y avait vraiment un point noir.

5 822 T OMR ont été collectées, soit une baisse de 299 T par rapport à 2022 (6 121,35 T), ce qui représente une baisse de 5,14%. Quand on sait que la tonne est à 95 €, voyez déjà les économies que cela fait.

Cela représente environ 277,43 kg/hab./an contre 291,67 kg/hab./an en 2022.

Pour comparaison, la production moyenne départementale est de 276 kg/hab./an (2017). On est vraiment identique à la moyenne départementale.

Les ménages les plus modestes et les plus âgés ont subi une inflation plus importante que la moyenne sur les dépenses incompressibles. Cette inflation s'est traduite par une baisse de consommation impactant le volume des déchets à traiter.

Concernant les déchets ménagers recyclables (DMR) – tri sélectif, comme la collecte des OMR, la collecte DMR est assurée en colonnes aériennes.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Je voulais savoir pourquoi on constatait moins de déchets. Si c'était vraiment une péréquation avec des fractions et des formules mathématiques, ou si parce que les gens étaient plus responsables.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

Il n'y a pas de formules mathématiques. C'est le principe des vases communicants. Vous partez sur des ordures ménagères à 5 800 tonnes, l'année d'avant on était à 6 200 tonnes. Si vous voulez cela se répercute sur l'ensemble des autres flux.

Les gens trient mieux et ventilent beaucoup plus les déchets.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Mais sur la totalité ?

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

Sur la totalité, on est sur un vrai questionnement sur la réduction des déchets. Il y a un vrai effort de tous les industriels de baisser la production des déchets.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

En fait, la baisse que l'on constate vient des industriels

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

C'est un tout commun

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Les gens ne conservent pas leurs déchets chez eux, à moment donné ils les jettent.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

Si vous consommez plus intelligemment

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

C'était pour savoir si c'était un constat sociologique ou un effet d'annonces.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

Non, ce n'est pas un effet d'annonces, c'est un fait réel. Ce sont des tonnages qui sont vérifiés. Vous ne pouvez pas tricher sur les chiffres ou les pourcentages.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

J'entends. Ou alors les gens jettent ailleurs et c'est encore autre chose.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

Non, ils ne jettent pas ailleurs, c'est une autre façon de consommer. Par rapport à la réduction des déchets, les industriels font des efforts là-dessus.

Chez Mac Donald, la vaisselle jetable est interdite

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Et là ce sont des professionnels

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

C'est partout pareil. Les gens qui prennent de la nourriture à emporter font pareil. Ça va dans le tri sélectif et plus dans les ordures ménagères.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, il y a obligation de sortir le bio déchets. J'espère que tout le monde le fait.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Je ne suis pas convaincue. Il y a des gens qui rencontrent des difficultés à déplacer leurs poubelles depuis qu'il n'y a plus le porte à porte.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

C'est autre chose. Vous me parlez de réductions.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Le vocabulaire est un outil fabuleux.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pour les bio déchets, vous me tendez la perche. Tout le monde le fait. Comment fait-on étant donné que nous sommes en retard à la communauté de communes pour équiper le territoire ?

On n'est pas en retard légalement, vu qu'il y a un délai qui a été repoussé.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

Nous ne sommes pas dans l'obligation de mettre en place une collecte de bio déchets.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On avait dit que l'on mettrait en place un système pour permettre à l'ensemble des populations de pouvoir trier.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

Cela se fait de plus en plus et on est entrain de trouver des sites.

On a maintenu la vente des composteurs industriels au prix de 10 €, sachant que cela coûte 45 €. Tous les gens qui ont un petit lopin de terre devraient mettre en place un composteur et l'utiliser.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je pose la question à Monsieur le Maire. Ne serait-il pas plus intéressant étant donné ce changement de législation de mettre à disposition gratuitement les composteurs, sachant que c'est 10 € l'unité ? Je pense que la communauté de communes pourrait faire l'effort.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est une question qui peut se poser. Mais il faut que l'on regarde le coût pour la collectivité.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Parce que 40 vendus, cela fait à peu près 400 €. On est sur des sommes ridiculement faibles.

Intervention de Monsieur François COMES

On le regardera.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur SANCHEZ, je suis convaincu que la gratuité permettra d'avoir un équipement supplémentaire pour des gens qui bloquent.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

La gratuité a été testée au niveau de Perpignan Méditerranée. Ils ont distribué les composteurs dans toutes les villas, et le soir même ils ont retrouvé beaucoup de composteurs soit jetés, soit sur le bon coin.

La gratuité ne fonctionne pas très bien.

Intervention de Monsieur François COMES

Le bon coin donne parfois des idées à certains.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ - CCV (auxiliaire de séance)

La personne qui veut partir dans le compostage, 10 € ce n'est pas excessif.

Je reprends sur la collecte des déchets ménagers recyclables (DMR). Depuis le 1^{er} juillet 2023, la collecte a été généralisée sur l'ensemble du territoire. 1 193,61 tonnes ont été collectées, soit une baisse de -3% par rapport à 2022 (1 227,19 tonnes).

Depuis le 1^{er} juillet, la collecte des DMR concernant les gros producteurs a été confiée au prestataire VEOLIA.

La collecte du verre est assurée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

En 2023 793,52 tonnes de verre ont été collectés par le prestataire privé VIAL, mandatée par le SYDETOM 66, soit une baisse de -2,55% par rapport à 2022 (813,73).

Il y a une légère baisse, mais ce sont des tonnages qui sont performants et stables. Nous sommes dans une continuité et nous ne sommes pas loin des 800 tonnes, pour le territoire c'est une belle performance.

Il va y avoir prochainement une proposition d'un nouveau projet pour aller chercher encore le verre puisque c'est le verre qui va être de plus en plus déployé comme consigne.

On va soumettre un projet et nous allons voir s'il est validé à la commission sur un projet social afin d'apporter une aide, et va pouvoir permettre de récupérer beaucoup plus de tonnages de verre.

Encore, il y a encore beaucoup de verre qui est jeté.

Intervention de Monsieur François COMES

Sauf que le verre qui est recyclé coûte très cher en énergie.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ - CCV (auxiliaire de séance)

En ce qui concerne la ventilation sur les ordures ménagères, en 2022 tout ce qui était en porte à porte, PAV c'est tout ce qui est en apport volontaire et la redevance spéciale pour les gros producteurs professionnels.

En 2023, on est passé à 12% en redevance spéciale, 63% en CAP et 25% en PAP.

Le taux de performances est important car c'est ce qui nous guide et qui nous est un peu imposé par l'ADEME qui donne comme objectif d'atteindre pour 2025/2026 un taux de valorisation ou de performance de 50%.

En dix ans, on était en dessous de 20% et on est passé à 6 points au-dessus. Là il faut que l'on double pratiquement, car aujourd'hui on est sur du 25,43%.

Il y a du chemin à faire. On espère que cette performance va nous permettre de progresser rapidement car nous sommes tenus par les objectifs, d'où le bio déchets qu'il faut absolument faire sortir des ordures ménagères. Car cela représente 30% de la poubelle grise, et que cela génère un taux d'humidité important. L'avantage du bio déchets, c'est qu'aujourd'hui on part du principe que tous les déchets doivent retourner à la source, donc à la terre.

Il y a encore des efforts à faire.

Concernant le tout-venant, on rencontre un grand challenge et un gros défi, vous aurez la nouveauté dès lundi sur les déchetteries. Nous sommes les premiers dans le département et pratiquement en France à le mettre en place, c'est-à-dire les responsabilités élargies aux productions pour tout ce qui est produits de matériaux et constructions de bâtiments.

On va passer sur chaque déchetterie à 23 filières de valorisation. Car à partir de 2028, la plateforme du site d'enfouissement d'Espira-de-l'Agly arrive à terme. Le préfet risque de reconduire pour un an ou deux ans de plus, mais après le site va fermer.

Il faut donc trouver des façons de revaloriser ou de donner une seconde vie à tous les déchets. C'est pour cela que l'on part sur ces produits de matériaux et constructions de bâtiments qui vont démarrer lundi et pour ce tout venant on va devoir l'envoyer à Marseille, peut-être à Lyon. Il va y avoir un coût exponentiel.

Notre site sera le premier à fermer en France, mais tous les autres sites de France vont devoir fermer.

Je vous donne déjà un petit scoop sur la prochaine réunion de la semaine prochaine.

On va vraiment sortir le maximum de la benne tout venant.

En 2023, le prix à la tonne était de 156 €, en 2024 on est à 166 € la tonne. Ça explose de partout.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela veut dire qu'il va falloir accompagner les usagers. Est-ce que l'on va renforcer les équipes ?

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

Oui, sur la déchetterie on met une troisième personne pour faire de la pédagogie. On a changé toute la signalétique qui va être posée sur les deux déchetteries et qui va être simplifiée. Il y a une charte graphique avec un code couleur, et une numérogie mise en place pour donner des codes et des directives aux gens afin qu'ils puissent comprendre plus facilement. A l'accueil, le gardien sera à même de diriger correctement les personnes.

Il va y avoir aussi un gros changement pour les professionnels en apport gros qui payent pour les déchetteries. Sur une grosse majorité de tous ces déchets, ils ne payeront plus. On sera dans l'obligation de prendre cela gratuitement. A contrario, par contre avec les éco organismes, ils vont devoir nous mettre gratuitement la benne, l'enlèvement et le traitement de tous ces déchets.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est pour éviter les dépôts sauvages.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

Il y a la lutte contre les dépôts sauvages qui va arriver avec peut-être une police d'environnement. Pour eux, le principe c'est vraiment d'enlever le maximum d'encombrants. C'est un gros défi qui démarre le 16 septembre prochain.

On a déjà toutes les collectivités qui vont venir faire la visite pour voir comment ça se passe

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Pour être clair, le tout venant tel qu'il existe est jusqu'au 15 septembre prochain.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

Ils sont en formation toute cette semaine.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Je pense que cela va poser un problème. Je rejoins la question de l'accompagnement car il y a beaucoup de personnes qui bricolent. Ils ne vont pas arriver avec un seul type de déchets, à savoir de la visserie, du béton dans les bennes.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

Il y a une communication visuelle qui va être mise en place

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Il y aura un accompagnement sur place pour les diriger.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

Avec les éco organismes, ils sont là pour soutenir aussi. Il y aura des « couacs », mais le but est d'éviter de tout mélanger. En éco mobilier, cela va changer aussi. C'est une grosse transformation.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

De même, il est prévu un support de communication pour tous les habitants qui va être diffusé en amont ?

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

Oui, dans le magazine de la CCV qui sort cette semaine. On a essayé de faire en sorte que tout le monde ait l'information sur le site, sur le magazine et sur les sites en déchetteries.

On a fait 1.25% de tonnage en moins sur le tout-venant, mais cela reste très faible.

On passe au bilan RH avec 15 emplois permanents, à savoir 13 titulaires dont 1 agent en détachement et 1 agent en disponibilité.

Pour les emplois non permanents, 1 agent en contrat à durée déterminée et 1 agent stagiaire

Au niveau du pôle déchetterie, il y a 7 agents titulaires. 4 titulaires, dont 1 agent en disponibilité de droit, 2 agents en contrat à durée déterminée et 1 agent en contrat de remplacement.

Vous pouvez voir les absences maladies. En formation, il y a eu 173 heures.

Pour les indicateurs financiers, sur l'exploitation des déchetteries COVED qui avait sur 2023, sachant que c'est une année bancaire, car on était sur un semestre en régie et en privé, et l'autre semestre tout en régie. C'était une année particulière même pour dresser un bilan, on ne peut pas avoir un bon retour car nous sommes sur deux fonctionnements. On était sur un coût total annuel sur la COVED qui a géré haut et bas de quais de 579 000 €.

La recyclerie fait la collecte des encombrants sur chaque commune sur inscriptions avec un cahier des charges assez rigoureux. Depuis le 1^{er} juillet 2023, ils ont obtenu le marché pour la collecte des encombrants pour un montant total de 109 494 € et pour une période de quatre ans.

Le marché public de prestations de services pour la collecte DMR des colonnes simple crochet avec la société VEOLIA Environnement. Cela représente 33 000 € de coût total sur le coût de collectes.

Le montant annuel global des dépenses et des recettes du service. En 2023, pour les dépenses on est à 3 357 257 €, les recettes sont de 4 093 988 €. C'est un résultat quand même rien que de mettre en place la collecte aérienne de 736 731 €. Les amortissements annuels étaient faibles car on n'avait pas encore tous les camions. Cela fait un reste en net pour les amortissements de 554 190 €.

On a fait une projection sur le budget 2024. On serait sur un résultat de 835 336 €. En amortissement tout est pris en compte pour 701 191 € avec un résultat net des amortissements de 134 000 €

Intervention de Monsieur François COMES

Vous pourriez peut-être nous préciser combien il y a de camions dans la communauté de communes.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

Il y a trois camions de collectes au lieu de dix.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'ai plusieurs questions au niveau financier.

Sans revenir sur le choix de la suppression du porte à porte qui a été décidé par la ville du Boulou, de la commune de Céret et de la communauté de communes, sur lequel je suis totalement opposé, mais ce qui est fait est fait.

Est-ce que l'ensemble de conteneurs enterrés a été amorti ? Depuis quand ?

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

C'était juste avant de faire l'investissement.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela veut dire que la fin des amortissements du matériel précédent arrivait au moment où on s'équipait. C'est plutôt bien vu.

La conséquence de ce budget c'est que l'on a demandé aux boulo-nencqs et à l'ensemble des habitants de la CCV de fournir des efforts pour les apports volontaires. Il en ressort un excédent en 2023 qui est très intéressant, qui est nouveau quand on regarde la courbe. C'est une des premières fois que nous sommes excédentaires, voir la première fois, vu que cela remonte à 2011.

Est-ce qu'il est prévu une répartition de cette « richesse » ?

Est-ce qu'il est prévu de baisser le taux pour l'ensemble du territoire, sachant qu'une fois que l'on aura amorti les premières années, l'amortissement sera moindre. Donc, il sera peut-être bon de revoir le taux à la baisse, c'est plus une question politique.

Monsieur SANCHEZ, pouvez-vous me répondre sur les premières questions ?

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

La généralisation des colonnes aériennes a été partielle. Ce n'était que sur Le Boulou et Céret.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Les lotissements qui n'étaient pas équipés et pour nous c'est la majorité des lotissements, je le confirme.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

Le Mas Blanc, le Maroc

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce sont les plus gros quartiers. Les nouveaux lotissements La Rasclose et le Clos du Bois étaient déjà équipés.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

Cela a représenté 70% du territoire de la CCV qui était déjà en apport volontaire. Les communes telles que Reynès, St Jean, Maureillas, tous les nouveaux lotissements de Céret.

Sur l'excédent que génère aujourd'hui cette fameuse collecte, il faut être toujours prudent car on sait pertinemment le prix du tonnage. Il faut se rendre compte que l'excédent que l'on a aujourd'hui est fabuleux car on a absorbé la forte hausse du coût de traitement infligée par le syndicat. C'est quand même important de le savoir.

Tous les investissements que l'on fait sont aussi absorbés. C'est quand même rassurant au niveau de cette stratégie mise en place.

Je sais que c'est un choix politique, mais il a toujours été question de revoir le taux du pourcentage à la tonne.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

De toute manière, je poserais cette question en communauté de communes. Il était intéressant de la faire partager à l'ensemble du conseil municipal. Ce sont des pistes qu'il ne faut pas occulter. Surtout que là les investissements qui sont faits sont pour du moyen et long terme, et c'est plutôt positif.

Quoiqu'il en soit les différentes courbes que vous avez présentées montrent que l'on recycle mieux, plus intelligemment et que l'on baisse la quantité de tous les matériaux et c'est plutôt positif.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

Le président et tous les élus ont toujours dit que dans le projet s'il y avait la possibilité de baisser le taux de la tonne, ce serait fait. Aujourd'hui on est à 202 € la tonne.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Chance pour nous, c'est que l'on baisse la quantité.

C'est un petit peu ce que l'on verra avec l'eau tout à l'heure.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

On maîtrise les coûts quand même. On serait resté en porte à porte, on serait en très grande difficulté. L'an dernier, le haut Vallespir a augmenté de 22%, et il parle d'augmenter cette année.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il est important de dire que les économies pressenties sont exactement là où on les attendait.

Quelque part cela récompense « un choix politique » en tout cas pour les habitants et pour certains c'est un réel effort pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap. Au moins, il y a quelque chose derrière. Si la récompense « utile » est une baisse du taux, je pense que les gens accepteront davantage le changement de système.

C'est comme ça que je l'appréhende.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

Il faudrait vraiment avoir une vision de la stratégie du SYDETOM, et nous n'arrivons pas à l'avoir. C'est ce qui nous bloque un petit peu.

On voit les courbes et l'effet ciseaux avec un très beau résultat sur les recettes qui passent au-dessus des dépenses.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

L'effet ciseaux quand on le cite, c'est plus l'inverse. C'est-à-dire on a un resserrement des recettes et des dépenses, alors que là c'est le ciseau qui s'ouvre.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

Concernant la courbe des coûts à la tonne et les tonnages que l'on a en ordures ménagères, depuis 2009, on était à 1 000 000 € de coût de traitement, et en 2023 on est sur 1 135 000 €.

Donc, malgré la baisse que l'on a eue par rapport à 2022, vous voyez que l'écart n'est pas énorme. En 2023 le SYDETOM a statué pour maintenir le prix à 195 € et on aurait dû passer dans le prévisionnel qu'ils avaient fait à 202 € et 2024 205 €. Pour l'instant ils ont maintenu à 195 €. Pour 2024, on va voir si on passe à 202 €.

Sur la Covid, on a reconduit le bas de quai pour un an. Depuis le 1^{er} juillet le haut et bas de quai ont été repris en régie.

Les déchèteries sont équipées de 9 flux en bas de quai (bois, ferrailles, cartons, tout-venant, gravats, plâtre, éco-mobilier, souches bois et végétaux).

Depuis 4 ans, la CCV optimise les flux en haut de quai des déchèteries à travers le concept de « responsabilité élargie du producteur ». Il s'agit de contractualiser avec des éco-organismes.

Sur la fréquentation des déchèteries. Durant le premier semestre 2023 47 461 entrées ont été enregistrées. En comparaison avec le premier semestre 2022, cela représente une baisse de 1%.

Sur l'ensemble des tonnages évacués pour les deux déchèteries, il y a une baisse de 3%

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Est-ce que l'on a une idée, je suppose que oui, de la somme de la recette récupérée en taxant les professionnels ?

Est-ce que l'on sait combien cela pèse réellement ?

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

120 000 €

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Sur l'ensemble des deux déchetteries ? Ce n'est pas négligeable.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

On a la ventilation par rapport à tout ce qui amène sur Le Boulou qui est la plateforme des déchets verts. On a conventionné avec le haut Vallespir car ils n'avaient pas de plateforme. Depuis le mois de mai, ils ont créé leur propre plateforme. On ne va plus les accueillir et le volume total va baisser.

Jusqu'à présent, on accueillait les communes d'Amélie les Bains, St Laurent, Prats de Mollo et des déchetteries du haut Vallespir

Cela représente un total de 1 099 tonnes de déchets verts qui sont amenés sur le site de la plateforme des déchets verts au Boulou pour être broyés, criblés et évacués par le SYDETOM pour créer du PVC.

Actions développement durable. On est toujours avec le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés qui est obligatoire jusqu'en 2025. Il impose de mettre en place des actions de réduction de déchets ou du compostage. D'autre part, la loi de transition énergétique pour la croissance verte adoptée le 17 août 2015 fixe les objectifs nationaux en matière de prévention. Elle définit un objectif de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2010.

La communauté de communes a approuvé par délibération le 14 décembre 2018 le PLPDMA.

Intervention de Monsieur François COMES

Pour information, il y a un atelier à Vall'Up d'une entreprise qui travaille sur le recyclage des bouchons de liège.

Intervention de Monsieur Jacques SANCHEZ – CCV (auxiliaire de séance)

Pour le compostage pour les particuliers, la CCV en partenariat avec le SYDETOM 66 mènent une action de promotion du compostage individuel en habitat pavillonnaire.

Pour l'année 2023, ce sont 182 composteurs qui sont venus équiper les foyers individuels contre 147 en 2022.

Pour le compostage de quartier (partagé), les personnes qui ne disposent pas d'un jardin pour installer un composteur individuel, le compostage de quartier peut être une solution. Une plateforme est installée en pieds d'immeuble ou sur un espace public et plusieurs foyers déposent leurs déchets organiques.

Pour le compostage collectif, cela consiste à proposer différents établissements accueillant du public (restaurant scolaire, maison de retraite, etc...). L'objectif est de détourner de la poubelle d'ordures ménagères toute la partie fermentescible issue des restes de repas.

Les actions du PLPDMA. Communiquer sur la prévention des déchets, sensibiliser à l'éco consommation et à la réduction du gaspillage alimentaire, promouvoir le jardinage au naturel, développer l'éco exemplarité, réduction des biodéchets, dynamiser l'action stop pub et les recycleries que l'on a sur le territoire.

On a fait une formation « cycle de vie du moustique tigre » qui était intéressante pour les agents. On a sur les déchetteries ou sur les sites des flaques d'eau ou des récipients contenant de l'eau. Une formation a été nécessaire pour sensibiliser les agents afin d'éviter la prolifération des moustiques tigres.

On fait des animations sur les déchetteries avec 50 personnes. 34% des personnes interrogées viennent 2 fois par mois en déchetterie. Les apports en déchetterie des personnes interrogées sont à 60% des déchets végétaux. L'ensemble des personnes interrogées sont satisfaites des déchetteries de la communauté de communes ainsi que de l'affichage des bennes.

La communauté des communes s'est positionnée sur une réflexion pour réduire les déchets végétaux qui représentent un coût à la collectivité et pour les professionnels car c'est 50€ la tonne de déchets verts.

On est toujours en lien avec la RISC Vallespir avec une photo du Retex où on a dressé le bilan sur l'été 2023 pour des départs de feux.

J'ai reçu une délégation du Brésil comment se passait notre expertise sur la généralisation de la collecte et la stratégie technico financière mise en place. Cette délégation a été agréablement surprise. C'est un professeur d'université qui est élu et qui est en lien avec la ministre du développement du Brésil. Il fait partie de la coopération Francisco Morato. Ils ont beaucoup de choses à mettre en place car ils sont très en retard et ils voulaient prendre un peu notre modèle économique et ils reviennent vers nous d'ici la fin de l'année pour voir si nous pouvons les accompagner.

Pour les temps forts, on a eu les trois RISC (vélo, 4X4 et la RISC à cheval), la formation des agents au nouveau poste de collecte « opérateur de collecte » et la communication sur les camions de collecte CAP (marque du territoire).

Intervention de Monsieur François COMES

Merci beaucoup Monsieur SANCHEZ pour cette présentation.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité « gestion et valorisation des déchets » CCV

2 – PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU POTABLE 2023
3 – PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT 2023

4 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE SUR L'EAU POTABLE 2023

5 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE SUR L'ASSAINISSEMENT 2023

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Comme l'impose le cadre réglementaire, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable destiné à l'information des usagers doit être présenté.

Je donne la parole à Monsieur Olivier GILLET qui représente VEOLIA.

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

Je vais vous présenter le rapport d'activité de l'eau potable et de l'assainissement.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous présentez le rapport d'activité ?

Le rapport sur le prix et la qualité des services doit être présenté par la commune.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Sur l'ordre du jour, le point 2 c'est la « présentation du rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable ».

Le rapport d'activité est présenté par VEOLIA.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Le RPQS, ce sont les éléments qui sont sur un site dédié et qui sont directement liés au RAD. Ce sont deux choses différentes.

Etant donné que ça a l'air de vous mettre dans l'embarras, et ce n'était pas du tout l'objet, je poserais les questions au moment du RAD pour les RPQS.

Il y a des questions qui sont pour les élus et d'autres pour le délégataire. C'est pour cela qu'il y a deux documents distincts.

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

Je vais donc vous présenter le rapport d'activité de l'eau potable.

Le document intègre différents pictogrammes, à savoir :

- Identifier rapidement nos engagements clés,
- Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants,
- Identifier les démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale et sociétale.

En tant que délégataire, Véolia s'engage à fournir, en toute transparence, l'ensemble des informations relatives à votre service d'eau. Cette première partie en fait la synthèse :

- Vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données liées à la production et à la distribution, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc...).

Le début du contrat date du 1^{er} janvier 2017 et prend fin le 31 décembre 2026

Les délégataires du contrat Véolia eau :

- Monsieur Eric De Saint Martin, Directeur de territoire,
- Madame Caroline Quesne, responsable consommateurs,
- Madame Frédérique Blestel, directrice développement,
- Monsieur Rémi Gosselin, directeur des opérations
- Mes collègues managers de service qui sont plus sur Perpignan

Quelques chiffres clés :

- 5 370 habitants desservis,
- 3 689 abonnés

- Une consommation moyenne de 164 litres par habitants par jour, ce qui est un petit peu au-dessus de la moyenne française, mais tout à fait normal dans la partie Sud, car il y a un peu plus de piscines, donc plus de consommation.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est une moyenne générale qui dépend des ménages avec ou sans piscine.

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

Il y a une station d'épuration, une usine d'eau potable, 5 réservoirs avec une capacité de 3 000 m³, 3 stations de pompage et de surpression afin de remonter l'eau sur le haut du Boulou, 58 kilomètres de canalisations, 3368 branchements et 3 792 compteurs.

Au niveau des chiffres clés, le rendement du réseau de distribution, on est passé de 81,9 en 2022 à 74,9 en 2023, sachant que l'objectif est à 68% pour la commune du Boulou. Je reviendrais sur cette valeur car elle est importante et qu'il y a des raisons pour ça.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est passé de 100 à 119, sachant que c'est limité à 120. On a récupéré des informations sur le diamètre des canalisations qui a permis de faire augmenter cette valeur. Nous avons une bonne connaissance du patrimoine.

L'indice linéaire de pertes en réseau par jour et par kilomètres de canalisation, de 4,30 m³ en 2022 à 5,26 m³ en 2023. Cela ne va pas dans le bon sens, mais j'en parlerais après.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées, c'est lorsqu'il y a des fuites et que l'on doit couper l'eau pour réparer. C'est à peu près similaire à 2022.

Vous pouvez voir l'évolution du rendement depuis 2019 et une chute en 2023.

Ce qui est intéressant c'est de comparer les volumes mis en distribution et les volumes consommés. Au niveau de la production, on est à 445 847 m³ produits à l'usine sur une année. Sachant qu'en 2022, on était à 506 081 m³.

Ce que l'on peut voir, c'est que l'on a produit beaucoup moins d'eau. C'est la seule valeur que l'on ait. On suit la consommation journalière. On voit ce qui sort de l'usine et ce qui est distribué dans le réseau. Vous voyez que les volumes baissent. On s'est dit « si le volume baisse, c'est que les gens consomment moins »

Tant que la télé relève n'est pas installée, afin de nous permettre de relever les données tous les jours pour avoir le rendement par secteur pour nous aller chercher les fuites, nous n'avons que les données de ce qui est produit.

Pour les volumes consommés, on est à 333 000 m³ alors qu'en 2022 on était à 414 000 m³. Il y a une énorme baisse de la consommation des abonnés. Quand je dis « les abonnés », ça va de la mairie, à la piscine qui était fermée, à l'arrosage des stades. Tout le monde a vraiment joué le jeu et il y a eu une énorme baisse de consommation. Tout le monde n'a pas joué le même jeu dans la région.

Au niveau des pertes, ce qui nous fait un petit peu mal, c'est qu'en 2022 on était à 91 000 m³ et que nous sommes montés à 111 000 m³, 20 000 m³ de pertes en fuites, malgré la recherche de fuites faite en 2022 qui est une obligation contractuelle. On avait fait 17 kms de recherches de fuites en 2022. En 2023, on est monté à 47 kms de canalisations écoutées, il y en a 58. Cela a été fait pratiquement sur l'ensemble du réseau. On peut venir écouter plusieurs fois au même endroit s'il y a des suspicions de fuites. On en a fait beaucoup plus que ce que le contrat nous y oblige et malgré toutes ces recherches de fuites, il y a quand même plus de fuites. Et il faut continuer à chercher.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Peut-être que les fuites que nous avions étaient sur des réseaux plus importants, plus quantitatives. Est-ce que c'étaient des points névralgiques essentiels du réseau ?

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

Je n'ai pas de souvenir de grosses canalisations. Il peut y avoir une petite canalisation avec un gros débit

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est une fuite que l'on ne voit pas

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

On est rarement appelé pour des fuites qui sortent de la chaussée où la route se soulève, mis à part la grosse canalisation qui a lâché. Les fuites sont sur des petites canalisations et c'est l'addition de ces petites fuites qui font de gros volumes.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est ce qui est trompeur sur le rapport et je pense que vous allez l'expliquer. Comme le volume consommé est beaucoup plus faible de plus de 80 000 m³ que l'an dernier, le dénominateur étant plus faible, le taux de rendement forcément se retrouve....

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

C'est mathématique. Même si on avait eu les mêmes pertes, cela aurait baissé quand même.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Mais pas du même acabit, on aurait été très proche de l'an dernier.

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

On s'en serait rapproché

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Est-ce que cet élément que je viens d'évoquer est pris en compte par les services de l'État, etc... ?
Ou, est-ce que c'est vraiment le taux de rendement constaté ?

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

C'est plus la liste linéaire de pertes.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On est d'accord. Au final, le taux de rendement à fuites égales est de plus en plus faible.

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

Il faut regarder une courbe sur plusieurs années. Généralement, les consommations évoluent très peu. En France, la moyenne est de -1% par an. Cela veut dire que les consommations sont les mêmes. Quand on regarde la courbe, on voit qu'un travail a été fait, et que l'on améliore au fur et à mesure. L'année prochaine jugera 2023, à savoir si on a augmenté ou si c'est une fuite sur plusieurs années. Et là on se dira « il y a un souci quelque part ».

Au niveau des chiffres clés, on est à 100% en taux de conformité microbiologique, c'est une eau de très bonne qualité sur Le Boulou.

Au niveau du prix de l'eau, on était à 1.74€ le m³ en 2022, on est pour 2023 à 1.79€ le m³.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'ai une question sur le prix de l'eau.

Est-ce que vous pouvez expliquer à l'ensemble du conseil municipal comment a été déterminé le prix de l'eau ?
Lorsqu'il y a eu une négociation avec votre groupe ainsi que la SAUR, et c'est vous qui aviez été retenu, une courbe du prix de l'eau avait été prévue avec une augmentation croissante en fonction de l'arrivée du terme du contrat.

On a eu un gros débat qui n'a pas été réglé et que je ne vais pas remettre sur la table aujourd'hui.

Mais j'aimerais des termes d'un professionnel pour étayer ce sujet.

Vous me dites si j'ai tort. En 2025, si on avait maintenu le contrat d'affermage avec VEOLIA, un prix de l'eau était déjà fixé par avance. Oui ou non ?

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

Je vais vous parler de la part du délégataire.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

La part du délégataire est fixée sur l'ensemble du contrat d'affermage

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

Il y a toutes les révisions de calculs qui évoluent en fonction de paramètres

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

A Aujourd'hui, on a une prévision du prix que le boulounencq moyen aurait payé en 2025 pour le délégataire. On le connaît déjà ce prix.

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

On ne connaît pas les coefficients.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Le prix de base estimé on l'a sur le contrat de délégation de service public.

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

Vous avez toutes les informations générales sur le rapport d'activité délégataire. Ensuite ce sont des données qui nous remises par l'État.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Nous sommes d'accord sur les autres taxes. Je vous parle de la part du délégataire qui est contractuelle.

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

La part de l'Etat est contractuelle mais elle est calculée avec des coefficients, il y a une conversion mathématique et ces données sont remises par l'État.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est exactement le même principe que les bases fiscales. Les bases fiscales évoluent en fonction du taux d'inflation, etc... On sait le taux que l'on a en 2024 en matière d'impôts locaux et s'il n'y a pas d'indexation, s'il n'y a pas d'augmentation des bases, le taux sera toujours le même.

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

Cela évolue comme la courbe d'évolution des prix.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous ne voulez pas nous expliquer.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

On a une augmentation qui passe de 1.74 € à 1.79 €. En projection 2024, est-ce qu'on allait exploser les prix par rapport aux éléments que vous avez, par exemple passer à 4 milliards de dollars le m³, ou 2.48 €, ou 2.79 €, ou 2 €, ou si on était dans des proportions à peu près cohérentes à 5 centimes de plus avec cette progression-là ?

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

Je n'ai pas les données, mais 1.74 €, 1.79 €, on peut imaginer la suite.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Imaginons la suite, ce serait quoi ?

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

A quelques centimes près

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Donc l'évolution ne serait que de quelques centimes supplémentaires, moins d'un euro supplémentaire. D'accord, c'était ce que notre « cowboy autoproclamé » souhaitait entendre, c'est pour cela que j'éclairais.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

A savoir si je suis un « coq autoproclamé » ou un « cowboy revanchard », un mélange des deux, mais le problème n'est pas là.

Par un transfert de l'eau au SIAEP du Vallespir, on a une augmentation du prix qui est forcément envisagée et envisageable. C'était pour montrer que notre courbe d'évolution du prix était plus ou moins connue, calculable, et que l'on pouvait y faire face de façon régulière jusqu'au terme de la DSP au 31 décembre 2026.

C'était ça mon raisonnement.

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

Au niveau des faits marquants de l'année, on a renouvelé le clapet de la vanne sur la pompe n°2 sur le réservoir RO

Sur l'usine de production des Clapères, le rallongement de la conduite d'aspiration de la pompe du forage car le niveau de l'eau a baissé dans votre forage et on commençait à aspirer des bulles d'air. Cela devenait vraiment critique.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous dites sur le rapport que l'avez abaissé de 30 cm.

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

De 1.50 mètre et on l'a mis près du fond du puits.

Intervention de Monsieur François COMES

Cela avait été annoncé l'année dernière.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il est au minima et les quelques pluies qu'il y a eues n'ont pas du tout rehaussé. Il n'y a pas de changement. Vous qui le regardez fréquemment, il est intéressant de le savoir.

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

On a réalisé une diagraphie du forage car c'est une étude qui doit se faire tous les dix ans. Cela consiste à aller prendre des photos du forage pour regarder l'état des installations qui sont plutôt en bon état.

On a renouvelé le détendeur de chlore.

On a fait une grosse réfection de l'ensemble d'injection chlore (électrovanne, clapet, débitmètre...)

Au niveau du réseau, on a réparé de nombreuses fuites de canalisations, avenue du stade et au niveau du mas Blanc. Au mois de juillet et août, il y a eu pas mal de fuites. Il a dû se passer quelque chose sur le réseau pour avoir trois fuites sur le 250. On a mis un appareil pour vérifier les pressions ou des coups de bélier sur les poteaux incendie. Ce sont des gens qui volent de l'eau et qui referment rapidement les poteaux incendie et cela fait un coup de bélier.

Au niveau des Chartreuses, nous avons installé un analyseur de chlore en continu. Cet équipement nous permet de vérifier la bonne désinfection de l'eau et par conséquent le risque potentiel de développement de bactéries.

Le suivi depuis son installation permet de conclure à une bonne qualité de l'eau, avec un maintien du taux de chlore vers les Chartreuses. Il n'est donc pas nécessaire de créer un poste de re-chloration au niveau de pont du Tech.

On a renouvelé 9 branchements, dont 1 branchement plomb. On renouvelle les branchements plomb à chaque fois que l'on en trouve. On en retrouve quand il y a des renouvellements de compteurs, quand des maisons ont été abandonnées ou rénovées.

Il y a eu 221 mètres de canalisation renouvelés et 38 compteurs remplacés. On a effectué 12 réparations de canalisation, 14 sur les branchements.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau était de 1.71% en 2022 et 2.17% en 2023. Il n'y a pas eu de réclamations écrites.

Concernant le délai d'ouverture des compteurs qui doit intervenir dans les 48 heures, nous sommes à 100%

Pour les propositions d'amélioration.

Travaux sur le réservoir R1. Pour l'année à venir, il serait bienvenu de réaliser le remplacement de l'échelle présente au sein du réservoir R1. De plus, la mise en place d'un compteur de distribution sur le réservoir R1 serait à privilégier, afin d'être encore plus précis sur les volumes distribués.

Renouvellement canalisations diverses. Deux secteurs sont assez fragiles sur le réseau et cassent assez souvent. Il s'agit de l'avenue du stade et du mas Blanc.

Intervention de Monsieur François COMES

Il y a pas mal de choses qui ont été faites et que vous avez évoquées. On va attaquer les travaux de la rue Neuve qui vont jusqu'à la rue du Stade. La rue des Lauriers a été faite depuis peu.

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

La rue des Lauriers qui était dans le schéma directeur.

Des puisages illicites d'eau sur les poteaux incendie se produisent régulièrement sur votre commune, en particulier sur le secteur chemin du Mas Llinas, rue Gaspard Monge engendrant des problèmes de pression et des désagréments pour les usagers situés en aval, en particulier le camping situé en fin de réseau. Les services municipaux ont été informés immédiatement et une surveillance par la police municipale a été faite. Cependant, cela n'a pas permis de surprendre les contrevenants.

Des capteurs de puisages d'eau APILINK pourraient être installés sur les poteaux incendie les plus fréquemment utilisés afin de connaître précisément les heures et dates d'utilisation ainsi que les volumes puisés.

Une étude chiffrée pour la mise en place de ce dispositif vous a été proposée.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Est-ce que vous avez un tableau ou un schéma qui peut donner l'investissement qui a été réalisé sur le réseau d'eau potable depuis 2020 ou même avant ?

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

Dans les rapports annuels, vous avez les investissements réalisés

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Monsieur le Maire disait qu'il y avait beaucoup d'investissements réalisés. De mémoire, lors des derniers conseils municipaux, il me semble que rien n'avait été fait ou très peu sur l'eau potable.

Je m'inquiète car on parle des travaux de la rue Neuve qui ont été lancés.

Vous faites l'analyse des gros problèmes au niveau du mas Blanc, secteur Descals et avenue du stade.

Est-ce que ces travaux sont prévus sur 2024, 2025 ?

Intervention de Monsieur François COMES

VEOLIA refait des parts de réseaux ponctuellement. La rue des Lauriers a été faite il y a six mois en arrière. Ça été fait en fonte et cela s'est bien amélioré, et je pense qu'au mas Blanc ce sera la même chose.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous avez bien compris que l'on demande ça car c'est la dernière année que nous sommes en gestion de contrat d'affermage en direct avec vous.

Est-ce que l'on aura la main sur les travaux par la suite ?

Est-ce que c'est le SIAEP qui décidera la priorité des travaux ?

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

Je n'ai pas la réponse.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'essaie avec vous car on pose cette question aux élus et nous n'avons pas de réponse.

On s'inquiète dans ce sens-là, car vous avez montré deux points névralgiques qui faudrait faire en priorité. Il reste trois mois avant la fin de l'année et la fin de notre contrat d'affermage. D'où notre inquiétude.

Intervention de Monsieur François COMES

Je pense qu'il y aura des discussions en interne par rapport aux fuites potentielles puisque on va les détecter.

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

Je vais vous parler de la partie « assainissement ». Le contrat finira le 31 décembre 2026

Quelques chiffres clés :

une station d'épuration
une capacité de dépollution 11 000 (EH)
cinq postes de refoulement
un réseau de collecte de 47 kms
5 370 habitants desservis
3 684 abonnés

Vous avez une synthèse de base du service assainissement avec les volumes d'entrée, les volumes testés en entrée de station, les volumes déversés, les volumes admis et traités dans les différentes filières.
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées sur une échelle de 85.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées est à 90/120

La conformité des performances des équipements d'épuration est à 75%

La conformité réglementaire et le taux d'évacuation d'égouts est à 100%

La station fonctionne très bien. Toutes les boues sont bien traitées et ne sont pas envoyées n'importe où.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Sur les boues, on n'a pas forcément le même document car j'ai vu qu'il y avait plus de boues à traiter. Ça vient de quoi ?

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

Plus de boues à traiter par rapport à l'année dernière ?

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

En fait, il y avait deux points. C'était la multiplication par six des points noirs. 6,4 pour 100 kms de réseau contre 0 en 2022. Juste avant, il y avait la question de la boue, et il y avait plus de boues à traiter.

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

Je n'ai pas l'information

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

C'était pour savoir d'où cela venait.

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

Normalement, la quantité de boues doit être similaire. Après vu qu'il y avait une baisse de consommation, les boues arrivent plus concentrées.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Ça viendrait de cette baisse. Ce sont les deux points qui m'avaient interpellée, mais cela s'explique par la baisse de consommation. Je vous remercie.

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

Le coût global de l'assainissement était de 1.57€/m³ en 2022 et 1.73€/m³ cette année.

Pour les principaux travaux électromécaniques, sur la STEP du Boulou, on a remplacé le préleveur entrée et sortie ce qui permet au service de l'État de mesurer la qualité de traitement des eaux, on a remplacé l'agitateur lent, on a effectué la réparation du groupe électrogène et on a renouvelé le terminal de dialogue automate.
Sur le poste principal du Boulou, on a remis l'armoire électrique aux normes, on a renouvelé le ballon anti-bélier et une pompe.

Sur les réseaux d'assainissement il y a eu plusieurs travaux réalisés, à savoir la réparation casse canalisation encorbellement réseaux sous la RD900 (route d'Argelès D618), la réparation casse canalisation sur l'avenue du stade, la réparation casse branchement au 1 rue Auguste Renoir.

Le gouvernement met en place un projet de sobriété pour moins consommer. Vous êtes déjà en avance vu la baisse des volumes. Le retour au sol des boues avec une volonté de maintenir ce principe mais avec un suivi renforcé à prévoir.

La directive européenne 2022/2557 du 14 décembre 2022 sur la résilience des entités critiques a considéré les services d'eau et d'assainissement comme des entités critiques. La transposition en droit français surviendra au plus tard le 14 octobre 2024 et sera susceptible d'impacts potentiels (financiers et/ou organisationnels) pour votre service.

Un point important pour nous, c'est l'abandon des réseaux RTC, 2G et 3G. Beaucoup d'installations fonctionnent avec ces réseaux, et nous sommes obligés de les faire évoluer afin qu'elles continuent à fonctionner.

Sur le réseau, on a réalisé 62 désobstructions sur réseau et 27 sur les canalisations.
En 2023, le taux de curage sur branchements et canalisations est de 16,83/1 000 abonnés.
La longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml) est de 47 047.
Le nombre de point du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km est de 6,41.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Sur le document que j'ai, je lisais pour l'exercice 2023 le nombre de points noirs est de 6,4 par 100 kms de réseau, 0 en 2022. Sur les rapports communiqués que j'ai lus les explications étaient cohérentes, mais il y avait ce point sur les boues que vous avez expliqué. Mais comment une multiplication par 6,4 sur les points noirs ? Cela me paraît colossale, comment se sont-ils multipliés ?

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

C'est aussi par la connaissance de mes techniciens et ce dont je vous parlais précédemment, c'est d'essayer d'améliorer la connaissance patrimoniale, connaître le diamètre des canalisations, leur âge, savoir où sont les points noirs. J'ai fait un gros travail avec mes équipes pour aller soulever les regards un peu partout et ils se sont aperçus de certaines choses.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Donc, quand on dit « 0 en 2022 », c'est juste qu'en 2022 la donnée n'était pas connue.

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

Non, à mon avis c'est que ce n'était pas « 0 »

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Vous comprenez que c'était surprenant.

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

Il faut regarder sur les RAD de 2020, 2021

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

J'irais regarder.

Quand vous dites que vous effectuez des travaux d'investigation, par rapport au Vallespir et au Haut-Vallespir, est-ce que l'on aurait une idée du rendement de l'eau pour connaître les quotas par rapport au Boulou ? Est-ce que l'on se situe à peu près dedans ?

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

Les rendements réseau sont disponibles sur le site internet.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Si je veux voir par rapport à la commune du Boulou, je vais « pianoter » sur le site. Tout le monde pourra se renseigner. Je vous remercie.

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

Il y a une petite erreur au niveau de l'inspection télévisée, on doit 1 200 mètres par an. L'année dernière, nous avons oublié de les faire. Nous avons prévu d'en faire le double cette année afin de rattraper notre retard, donc 2 400 mètres.

Tous les petits objets qui arrivent à la station (lingettes, mégots de cigarettes, etc...) représentent 4,5 tonnes, le sable représente 4 tonnes, les volumes de graisse représentent 5 m³.

Concernant les bilans d'autosurveillance, il y a 25 contrôles qui ont été réalisés et 100% de ces contrôles étaient conformes.

La station d'épuration fonctionne très bien et est bien exploitée.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est déjà rassurant.

Intervention de Monsieur Olivier GILLET – VEOLIA (auxiliaire de séance)

Le taux à payer a augmenté. On est passé de 2,39€ au lieu de 2,06€. Pas de réclamations écrites. Pas de débordements des effluents de pollution.

Des propositions d'amélioration, à savoir le renouvellement de la pompe n°2 au PR Corcoy.

Le chemisage encorbellement sous la RD900/route d'Argelès D618 à cause d'une malfaçon lors de la création avec des véhicules d'une certaine hauteur qui arrivent à toucher la canalisation, c'est prévu en 2024.

Le renouvellement du collecteur en encorbellement du pont Lluís Companys à cause de fortes déformations qui peuvent engendrer une pollution importante. Il n'y a pas de fuites mais dans un temps futur il faudra penser peut-être à le chemiser aussi

Intervention de Monsieur François COMES

Cela fait partie du schéma directeur

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

J'anticipe un peu mais comme nous sommes sur l'assainissement, je prends l'exemple du « taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte » : en 2020 2.76 % et en 2022 on est 0.06 % et 0.06 % en 2023 pour le taux de renouvellement des collectes. Vous avez fait l'avenue des Albères, ce qui explique les taux de renouvellement à 2.67 % en 2021. En 2022 et 2023 0.06 %, c'est-à-dire rien du tout. Probablement qu'en 2024....

Cela ne vous intéresse pas Monsieur le Maire ce que je vous dis, tant pis.

Depuis 2020 pour le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte, vous disiez que beaucoup de choses se font.

Effectivement en 2021 vous avez refait l'avenue des Albères et on a un taux de 2.64 %.

Ce qui est éloquent c'est 2022 et 2023, à l'instant vous disiez avoir fait des choses, 0.06 % pour le taux de renouvellement, 0.06 % en 2022, 0.06 % en 2023, c'est-à-dire rien du tout.

Je prends le même taux moyen de renouvellement des réseaux pour l'eau potable, en 2019 vous arrivez à 5%, 2020 à 2.91 %, 2021 à 0.76 %, 2022 à 0.74 % et 2023 0.72 %. C'est-à-dire que depuis 2021 rien ne se fait et ça va dans le sens de ce que je disais, à savoir que l'investissement depuis 2021 est à hauteur de 10 000 € pour le renouvellement de l'eau potable. C'est-à-dire en quatre années cela ne correspond à rien du tout.

Heureusement que nous lançons la rue Neuve.

Intervention de Monsieur François COMES

Monsieur GRAU, on va en rediscuter. Monsieur GILLET vient de nous évoquer les programmations à venir qui vont se faire pour 2024

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Cela ne changera pas les taux depuis 2021 qui sont en-dessous de 1%, c'est-à-dire rien du tout. Vous ne pouvez pas dire que vous avez fait énormément. Heureusement que dans un mandat on refait une rue ou deux quand même. On est la commune du Boulou.

Intervention de Monsieur François COMES

Monsieur GRAU, on refait aussi des rues avec un délégataire qui travaille et qui fait avancer les choses. On suit le schéma directeur qui a pris un peu de temps pour se réaliser.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je suis désolé, vous avez mis deux ans à nous produire et nous présenter le schéma directeur.

Intervention de Monsieur François COMES

Il produit

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Il produit mais vous nous l'avez présenté deux ans après.

Intervention de Monsieur François COMES

Monsieur GILLET. Merci de nous tenir informés dans les prochaines semaines des avancées. Je vous remercie vivement pour la présentation de ces rapports d'activités.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation des rapports sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement ainsi que des rapports d'activités délégataire de l'eau potable et de l'assainissement 2023

6 – DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE PORTANT SUR LES ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE FAIBLE MONTANT

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Dans le cadre du nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics proposant une démarche partenariale entre le service de gestion comptable de l'Etat et la ville du Boulou, ce partenariat se décline sous trois angles :

- Délégation de l'admission en non-valeur des créances de faible montant avec un seuil déterminé par décret à 100 euros maximum par créance. Bien évidemment comme toute autre délégation, le Maire rend compte à l'assemblée de ces décisions. En l'espèce et pour ces admissions en non-valeur de faible montant, cette restitution se fera 1 fois par an avec un état listant les créances admises en non-valeur de faible montant assorties d'un motif d'admission.
- Admission en non-valeur sous le régime de la nouvelle responsabilité des gestionnaires publics. Depuis le 1^{er} janvier 2023, la responsabilité en matière comptable a considérablement évolué entre l'ensemble des acteurs qui interviennent dans la gestion des collectivités. Ainsi, ce qui était systématiquement considéré comme de la responsabilité du comptable peut désormais faire l'objet d'une responsabilité partagée ou totale envers les services. Parallèlement, la constitution de provisions d'au minimum 15 % des dettes contentieuses est une obligation, c'est ce qui change car avant il n'y avait pas cette obligation, et que le mandatement de non-valeur viendra automatiquement diminuer la base de calcul desdits 15 %.
- Mise en place d'une démarche partenariale en matière de recouvrement. Dans les limites fixées par l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, il est de l'intérêt de la gestion des affaires communales de modifier et compléter les délégations du conseil municipal au maire en y ajoutant un point n° 31.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pour moi, ce n'est pas du tout sur l'ajout du point 31.

Est-ce que l'on repasse au vote l'ensemble des délégations confiées au Maire ou uniquement celle-là ?

Si vous repassez l'ensemble, je vais voter « contre » bien entendu.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

On vote uniquement sur le point 31, nous n'avons rien changé aux autres points.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Comme vous notez « l'ensemble des délégations », cela porte à confusion. Vous savez bien que sur certaines délégations, j'y suis farouchement opposé et notamment l'emprunt de 3 500 000 €.

Donc, il ne s'agit que d'ajouter le point 31

Intervention de Monsieur François COMES

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** l'ajout du point 31 concernant les délégations du conseil au maire

7 – ATTRIBUTION MARCHÉ MODULAIRE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LA SUBERAIE

Intervention de Madame Caroline ROCAS

Suite aux travaux de l'école La Suberaie qui ont débuté en juillet dernier pour la première tranche et qui va se poursuivre en janvier 2025 pour la seconde tranche.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 2 septembre dernier pour l'installation temporaire des bâtiments modulaires afin de faciliter le chantier pour le confort de tous et une durée plus courte.

On a eu trois candidats :

- ALGECO, COUGNAUD, HEXIS CONSTRUCTION MODULAIRE

Au regard de l'analyse, il est proposé de retenir l'offre de base de location modulaire du candidat ALGECO pour un montant de 244 385.35 € HT, soit 293 262.42 € TTC.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Au niveau de la commission, nous étions six et tout le monde a émis un avis favorable.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Ce ne sont pas tellement des questions, mais surtout une observation. Je m'abstiendrais car il y avait d'autres possibilités que de faire cet investissement. On en a parlé longuement et quand je l'ai évoqué, on m'a dit « oui, c'est une bonne idée, c'est dommage, mais on s'y prend trop tard ». Encore une fois, tout est fait dans une bulle sans partager les avis des uns et des autres qui pourraient servir à la commune et notamment aux deniers publics.

Il y avait d'autres solutions que cette option pour les bâtiments modulaires, en tout cas pas sur cette masse de bâtiments modulaires.

Je ne devrais pas m'étonner car c'est assez récurrent. Il y avait d'autres solutions et pas moyen d'en discuter autour de la table. On se retrouve toujours avec des décisions qui sont prises à l'emporte pièce rapidement et sans prendre suffisamment de recul.

Il a fallu prendre une solution et prendre ces bâtiments modulaires, très bien mais je m'abstiens car en amont il y avait d'autres solutions.

Intervention de Monsieur François COMES

Simplement, comme je l'ai déjà annoncé. On avait un problème de cour, d'escalier de secours sur la tour, et je pense que le directeur de l'école n'était pas « très chaud » pour se délocaliser. Il y avait quand même des choses à revoir. C'est pour cela que le directeur avec son personnel a pris la décision d'aller aux Echards.

Après la CAO, il y a eu un passage de sécurité pour tout autre chose. J'ai déjà fait la présentation et pour la mise en sécurité d'ensemble sera relativement simple à obtenir.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

C'est simple pour cette option. C'est l'option pour laquelle je ne suis pas d'accord.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Sur ce point, cela va être très simple. Je suis d'accord sur le choix du candidat car c'était le plus favorable pour la commune du Boulou. Donc, on votera favorablement bien que le principe ne me convienne pas car cela s'impose à nous.

Intervention de Monsieur François COMES

Merci de le reconnaître aussi.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE PAR 25 VOIX et 1 ABSTENTION** l'attribution marche modulaire pour l'école élémentaire la suberaie

8 – PRIME ABONDEMENT EN FAVEUR DES CONTRACTUELS

Intervention de Monsieur François COMES

Comme chaque année, il convient de prévoir l'attribution d'un complément de rémunération aux agents contractuels de droit privé ou public des collectivités territoriales.

Cette mesure vise à valoriser l'engagement et la manière de servir des agents contractuels de la commune.

D'un point de vue réglementaire, il est précisé que la collectivité peut librement fixer leur rémunération en leur accordant un abondement financier au titre d'un supplément de fin d'année.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** la prime d'abondement en faveur des agents contractuels.

9 – RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR L'ANIMATION DES INTERVENTIONS MUSICALES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE « LA SUBERAIE »

Intervention de Madame Caroline ROCAS

Le statut de la fonction publique territoriale prévoit la possibilité pour les collectivités de recruter des vacataires.

Les conditions en sont les suivantes :

- Recrutement pour effectuer un acte déterminé répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- Recrutement discontinu dans le temps,
- Rémunération à l'acte selon la nature de la tâche

Aussi, afin d'organiser les projets musicaux de l'école élémentaire pour la rentrée scolaire 2024/2025, de la préparation du 11 novembre jusqu'à la fête de fin d'année, il est proposé au conseil municipal de créer un emploi de vacataire pour réaliser l'ensemble de ces actions ponctuelles.

Intervention de Monsieur François COMES

Ce sera la même personne que l'année dernière.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** le recrutement d'un vacataire pour l'animation des interventions musicales de l'école élémentaire « La Suberaie »

10 – RECRUTEMENT DE TROIS AGENTS VACATAIRES DE TRAVERSEE SCOLAIRE

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

Le statut de la fonction territoriale prévoit la possibilité pour les collectivités de recruter des vacataires.

Les conditions en sont les suivantes :

- Recrutement pour effectuer un acte déterminé répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- Recrutement discontinu dans le temps,
- Rémunération à l'acte selon la nature de la tâche

Aussi, afin de sécuriser les abords de l'école élémentaire lors des entrées et sorties des enfants ainsi éventuellement que d'autres missions de prévention et/ou de médiation, il est proposé au conseil municipal de créer trois emplois de vacataires à compter du lundi 7 octobre au vendredi 20 décembre 2024.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Qui a assuré ce service en septembre ?

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

En septembre c'est la police municipale qui a assuré ce service

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pourquoi ne pas avoir pris cette délibération en juillet pour assurer ce service en septembre ?

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

La personne qui devait assurer ce service en septembre a pris des congés.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur CAZENOVE, si on avait pris une délibération en juillet pour recruter les trois vacataires, cela aurait fonctionné dès septembre jour de la rentrée.

Cela veut dire qu'en septembre on a mis la police municipale ?

Même ça, on n'arrive pas à le suivre.

Est-ce que le recrutement est fait ?

Intervention de Monsieur François COMES

Non, les agents vacataires seront recrutés après ce conseil municipal.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

La dernière fois quand vous l'avez présentée, vous aviez le choix des candidats. Faudrait être cohérent de temps en temps.

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

On avait deux agents, malheureusement il y en a un qui est malade.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Donc, autour de nous on peut en parler. Si des gens veulent postuler, ils doivent faire quoi ? Écrire à la Mairie ? Il n'y a pas d'appel à emploi pour ça ? J'ose espérer que l'on va prendre quelqu'un qui est du Boulou.

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

Par définition, oui.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Par définition, encore faut-il qu'il le sache

Donc, on peut en parler autour de nous, très bien

Intervention de Monsieur François COMES

On en parle dans les groupes scolaires afin que les parents d'élèves soient au courant

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

J'ai proposé cet emploi à certains jeunes qui ne sont pas intéressés.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Finalement, il y a deux postes de vacataires. Un qui est toujours attribué

Intervention de Monsieur François COMES

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** le recrutement de trois agents vacataires de traversée scolaire

11 – PEPINIERE DEPARTEMENTALE – DEMANDE DE PLANTS

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Je détaille à l'assemblée la liste des essences arbustives et arborées remis à titre gracieux par la pépinière départementale dans le cadre de l'embellissement de la ville et en particulier des espaces verts communaux, à savoir :

- Le Maroc 124
- Le centre-ville et berges du Tech 92
- La zone commerciale 18
- Le lotissement La Rouréda 70
- Lo Naret et Sant Marti 55
- Le mas Blanc 137

Soit un total de 496 végétaux.

Je précise que l'ensemble de ces arbres et arbustes sera planté sur les sites communaux énoncés dans la liste jointe à la convocation.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Ce n'est pas ma matière et je n'ai pas pu me pencher sur les essences d'arbres. Ce qui m'interpelle, c'est l'arrosage.

Comment ça va se passer ? Est-ce que ce sont des essences d'arbres qui tiennent la chaleur.

Planter pour après grignoter la réserve en eau, c'est un enjeu primordial

On nous dit qu'il faut tenir à l'eau comme l'on tient à notre vie.

Que ce soit votre politique de planter des arbres d'accord, mais que l'on ne soit pas en difficulté.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

J'ai une question qui va dans le sens de ce que disait Madame QUINTANA.

Ces végétaux sont prévus à cheval sur l'année 2024/2025. C'est un mix entre du renouvellement et de nouvelles plantations.

Est-ce qu'il ne serait pas plus intéressant pour la commune dans la gestion de l'eau d'attendre que la REUT soit mise en place pour renouveler et replanter d'autres végétaux ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Il faut s'y prendre à l'avance pour les avoir

Intervention de Monsieur François COMES

En complément de ce que dit Monsieur FAUCON, on fait la commande maintenant, on plante à l'automne ou au printemps, et le chantier de la REUT sera terminé d'ici la fin de l'année.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Vous me tendez une belle perche. Vous annoncez la fin des travaux de la REUT pour la fin de l'année 2024 ou 2025 ?

Intervention de Monsieur François COMES

A priori, 2024

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Pouvez-vous nous faire un petit point ?

Intervention de Monsieur François COMES

Rien du tout, hormis que Madame la sous-préfète a redit encore ce matin que le financement était acté de l'agence de l'eau pour la REUT. C'est déjà bien car nous avons quand même attendu six mois.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

D'autres subventionneurs ?

Intervention de Monsieur François COMES

Que l'agence de l'eau. La Région nous avait donné un accord de principe

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

De mémoire, c'est un investissement à plus de 892 000 €. A combien sera le taux de subvention sur ce qui avait été projeté ?

Intervention de Monsieur François COMES

De mémoire, l'agence de l'eau c'est 50%, la Région a donné 150 000 € et le Département je ne sais pas.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Vous ne nous avez jamais refait le plan de financement

Intervention de Monsieur François COMES

Si je ne l'ai pas dit plus tôt, c'est que l'on était coincé par l'agence de l'eau qui n'avait pas donné suite depuis plus de six mois.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

C'était lié au contexte politique et toutes les administrations rencontrent des difficultés

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Il me semble que cela a été vu au niveau du budget dans le PPI. On avait déjà le montant qui avait largement augmenté et la prévision des subventions.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Le montant de la demande, on l'avait. Entre une demande et une notification d'attribution, ce sont deux choses différentes.

Intervention de Monsieur François COMES

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** la demande de plants à la pépinière départementale

12 – PRESENTATION DE L'AVENANT AU DOCUMENT UNIQUE DES RISQUES RELATIFS AUX RISQUES PROFESSIONNELS PORTANT PREVENTION DES RISQUES PSYCHO SOCIAUX

Intervention de Monsieur François COMES

Ce rapport a été réalisé par Madame Christine AUTIN, et nous en avons déjà parlé.
Avez-vous des questions particulières ?

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Non, on n'en avait pas parlé. Nous vous avons demandé ce rapport car il ne nous avait pas été transmis, c'est quand même bien différent.

Je vois que c'est soumis à débat et que nous devons délibérer.

Ce serait quand même bien de nous faire un condensé. Le document est blindé de graphiques, je suppose qu'il y a une note de synthèse ?

Je suis étonné que l'on débâte et délibère alors que vous ne nous l'aviez pas présenté et que je vous l'avais demandé en question diverse.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Par rapport au circuit de ce travail-là, il faut que le conseil municipal en délibère dans la mesure où il est indexé au document unique que vous aviez déjà approuvé l'année dernière. Il a fait un petit peu l'objet du même parcours, à savoir l'enquête, la restitution à l'autorité territoriale, aux agents, et au conseil municipal, avec une présentation au comité social territorial.

Donc cette présentation est soumise au conseil municipal.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je ne vais pas vous donner le fond de ma pensée concernant le thème abordé. Pour moi, il y a des thèmes qui ne faisaient pas du tout l'objet d'un débat, notamment sur les horaires de travail et la moitié du rapport est là-dessus.

Intervention de Monsieur François COMES

Ce sont des questions qui ont été posés.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous êtes commanditaire de l'audit et vous choisissez ce que l'on y met à l'intérieur comme questions en fonction des difficultés du personnel de la commune.

J'ai eu le privilège de lire le document et c'est totalement imbuvable notamment sur les horaires. Car hormis la police municipale et ceux qui sont en astreintes, ils sont tous au 35 heures, il n'y a pas vraiment de difficultés là-dessus.

Sachant qu'en fonction des thèmes, si le taux de satisfaction n'est pas assez intéressant, des groupes pluridisciplinaires vont se réunir.

Est-ce que les groupes pluridisciplinaires vont être réunis ? Si oui, quand ? Avec qui ? Est-ce que les élus seront associés ?

Intervention de Monsieur François COMES

C'est une première pour la commune du Boulou, car cela n'existait pas. Cela se met en place dans toutes les administrations et toutes les entreprises, et c'est obligatoire.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

L'analyse et l'évaluation des risques psychosociaux est partie intégrante des obligations de l'employeur au niveau de l'intégrité physique et mentale des agents. Il est considéré que cela fait partie intégrante du document unique et cela a un caractère réglementaire.

Concernant la méthode, il n'y a pas eu d'orientation sur le questionnaire, dans la mesure où c'était justement une prestation extérieure analysée par une professionnelle qui ne fait essentiellement que ça et qui est reconnue par le nombre d'interventions qu'elle fait dans les différentes collectivités. Madame AUTIN a amené les différentes thématiques sur lesquelles elle travaille pour recenser et évaluer les risques psychosociaux. Ces risques psychosociaux se sont faits en deux étapes

- La première était un questionnaire anonyme. Et c'est aussi pour ça qu'il était important que ce soit externalisé pour que les agents se sentent libres de répondre sur les questionnaires sans que cela ne transite ni par l'administration, ni par qui que ce soit
- La deuxième étape pour laquelle vous m'interrogez concerne les groupes de travail. Une fois que l'on reçoit des statistiques qui peuvent paraître peu digestes dans l'analyse au regard des différentes thématiques, il y avait un travail proposé aux délégués du personnel et aux agents de se porter volontaires pour participer à ces ateliers auxquels ni la direction, ni moi-même avons participé. C'était uniquement la préventionniste, le prestataire et le groupe de travail pour lequel il y avait majoritairement des délégués du personnel qui ont fait ce travail-là pour dire « voilà ce qui ressort concernant les axes de travail qui seraient à améliorer »

C'est comme ça que le prestataire a construit les axes et le plan d'actions qui va être mise en œuvre pour essayer d'améliorer les points dans la collectivité.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Comme je l'expliquais, Monsieur le directeur général des services, c'est un document qui est assez pénible à lire. J'aime les graphiques, mais il y en a beaucoup trop. Malheureusement, il y a trop peu d'explications sur le pourquoi de telle réponse. C'est au prestataire que j'aurais dû dire ça et pas à vous.

Ce que je note c'est que dans la plupart des services, hormis les services techniques, il y a un manquement, une gêne ou un ressenti assez négatif sur la relation entre les employés et les élus.

On avait eu une discussion ensemble sur le rôle de chacun.

Est-ce que de cet élément-là, va-t-on tiré des enseignements ? C'est quand même au Maire qui est le chef des élus à répondre.

Est-ce que ces éléments-là vont être envisagés en comité technique ou dans une autre commission paritaire ?

Intervention de Monsieur François COMES

Par rapport à ce qui vient d'être dit, nous allons l'évoquer avec le comité social territorial qui doit se réunir dans les prochaines semaines.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Juste un constat. Vous avez lancé cet audit, vous avez recueilli la parole des agents et il était important de le faire. Ce que je ne comprends pas, c'est qu'un document aussi important ne nous soit pas présenté avec une note de synthèse en conseil municipal, d'autant que l'on doit voter pour ou contre, et je trouve cela vraiment dommage. C'est une mauvaise fin et une occasion ratée car on nous présente un document brut.

Intervention de Monsieur François COMES

Je veux bien comprendre le dommage. Mais le document était joint à la convocation.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous avez joint le document car on vous l'avait demandé en question diverse. Cela veut dire que jusqu'alors, ce document n'avait pas été abordé. Nous sommes élus, nous devons assurer tous ensemble un service public pour la commune. Et qui assure ce service public, ce sont les employés.

On doit voter quoi ? Un rapport ? Que vous nous l'avez présenté ?

Pour moi on acte le fait que vous nous l'avez présenté. Je ne suis pas favorable au rapport tel qu'il est fait.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAÏEM (auxiliaire de séance)

Effectivement, il y a une erreur sur le rapport. Il s'agit d'une délibération du conseil municipal au même titre que le document unique puisque cette évaluation des risques psychosociaux vient s'indexer au document unique et fera partie du plan de travail d'amélioration des conditions de vie et de santé au travail dans la collectivité.

Intervention de Monsieur François COMES

Il y a des problématiques à régler très prochainement. Mais comme vient de le dire Monsieur le directeur général des services, c'est un complément au document unique qui a été remis à jour.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Nous avons bien compris que c'était un complément au document unique, une obligation qui était née il y a quelques années, tout cela est clair.

Sauf qu'il va y avoir derrière des réunions qui vont recadrer certains éléments et ce sont ces éléments qu'il faut intégrer au document unique. C'est surtout ce que l'on va en faire derrière qui est intéressant pour le document unique

Qu'allez-vous intégrer au document unique, les constats ou les conséquences de cet audit ?

Intervention de Monsieur François COMES

Ce sont les articles du code des collectivités territoriales

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur le directeur général des services, vous voyez que j'utilise toute la formule pour attirer votre attention. Le document nous dit « il y a un taux de satisfaction ou d'insatisfaction sur tels ou tels thèmes »

Ce qui est intéressant pour le document unique, ce sont les modalités qui vont permettre d'améliorer ces éléments.

Oui ou non, est-ce que nous sommes d'accord là-dessus ?

Ce document est juste une approche quantitative à l'instant T, une photographie

Avec Madame LOIGEROT, vous avez présenté un audit sur les besoins sociaux. C'est ce que l'on va en faire derrière qui compte. C'est pareil à ce niveau-là.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Est-ce que vous pourriez formuler ce que nous allons voter ?

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

A la différence de l'analyse des besoins sociaux qui correspondait à un diagnostic et éventuellement des enjeux définis par un projet social, sur ce travail-là vous avez la partie diagnostic effectuée avec ce prestataire. Et de cet audit et des réunions avec les groupes d'agents concernés, et ensuite soumis à l'avis du comité social territorial qui a acté une orientation sur quoi le conseil municipal est amené à délibérer sur des axes de travail qui en découlent.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Vous nous demandez de valider les axes de travail que vous avez établis à l'issue de ce document ?
Si on veut ajouter, si nous ne sommes pas d'accord....

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

De valider, non. De vous prononcer, oui sur les axes de travail.

C'est le conseil municipal qui est souverain.

S'il y a un amendement et que vous estimez qu'il y a un autre axe qui ne ressort pas suffisamment du travail du diagnostic qui a été fait et qui a été évalué par le comité social territorial, vous pouvez tout à fait le faire.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce qui est gênant et vous en conviendrez, c'est que c'est un document assez inaccessible car très technique. Pour que le conseil municipal soit à même d'en débattre et de faire des propositions, il aurait fallu avoir un condensé.

Qui me dit, moi conseiller municipal de l'opposition, que le rapport est exhaustif sur les motifs invoqués, vu que nous n'avons pas du tout participé aux éléments ?

Est-ce que tous les éléments figurent sur l'état d'esprit des agents ? Nous n'avons pas ces éléments-là.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

En fait si on nous avait dit « on vous présente un document et on va vous demander de vous prononcer sur les axes de travail ». Peut-être que l'on aurait pu prendre un peu de recul en disant « est-ce que ce que l'on parle de télé travail par exemple ? Je ne vois pas la notion ». Cela peut être un enjeu proposé par les employés municipaux. C'est une vraie question qui ne fait pas partie des axes de travail. Or, depuis le Covid on sait que cela fait partie des questionnements de toutes les entreprises et toutes les collectivités.

Si j'avais eu une vraie question « on vous présente ce document et on vous demande de vous prononcer sur la liste des courses à faire, savoir les points pour lesquels on va se réunir pour savoir comment on peut améliorer ou accompagner le personnel communal ». Car ce sont eux qui ont les mains dans le cambouis et qui font fonctionner la machine.

Peut-être qu'on aurait pu avoir un peu de recul, majorité et opposition avec une autre vue sur ce document. Je l'ai lu comme un document technique avec des statistiques, c'est une photographie de la situation.

C'est un audit et si je n'ai pas de problématiques à en tirer et si on ne donne pas un axe de questionnement derrière, je ne peux pas me positionner.

Je peux prendre acte, mais je ne peux pas dire si les axes de travail proposés sont exhaustifs, s'il n'y en a pas qui font doublon.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pour moi, c'était l'accès à la promotion interne. Pour les agents, c'est un élément essentiel car c'est ce qui les motive à passer des concours. Je ne le vois pas.

Intervention de Monsieur François COMES

Si je peux me permettre, pensez quand même que tous ces éléments sont tirés de l'enquête faite auprès des agents.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Les thèmes qui ont été présentés ont été choisis par l'auditeur et non par les agents.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Je fais des audits qui sont toujours réalisés avec une fiche de lecture. Après avoir capté si une information est récurrente, on va l'ajouter.

Si la question est de savoir si on valide ces axes, d'accord. Mais à savoir si on pourra en ajouter, ce n'est plus la même question.

Intervention de Monsieur François COMES

Est-ce que c'est à nous d'en ajouter ou plutôt les agents qui doivent ajouter des compléments.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Si l'élu n'est pas là pour être en dialogue aussi bien avec les agents que les attentes de la population et mettre tout ça en adéquation, on est facilitateur en tant qu'élus.

Le but du politique c'est d'être force de propositions à la base.

A mon avis, la question qui est posée ce soir n'est pas la bonne.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Je donne ma position technique. Je suis un peu plus réservé que ce que vous dites car on est dans le contexte de la sécurité et de la santé au travail sur lesquels les items qui ont été proposés on les retrouve dans quasiment toutes les évaluations des risques psychosociaux.

Derrière cela, et Monsieur le Maire l'a rappelé à juste titre, ce sont les agents qui au regard des résultats de ces questionnaires anonymes et du travail collectif qui a été fait, on dégagait à la fois les questions centrales autour des conditions de travail et derrière on dégagait ce qui leur semblait important pour eux en matière d'amélioration de ces conditions de travail par les axes que je vous ai montrés tout à l'heure.

Après, il y a dans le fonctionnement des collectivités une instance incontournable et paritaire qui est le comité social territorial où les délégations employeurs et Monsieur le Maire est le garant et c'est sa responsabilité première en tant que chef du personnel, et c'est sa responsabilité avec le directeur général des services d'assurer la sécurité et la santé psychologique et mentale des agents.

Ce comité social territorial où les délégations employeurs et employés a émis un avis favorable à la fois sur le diagnostic du résultat qui je suis d'accord avec vous est une photographie. Mais derrière la réflexion sur les conditions de travail et les axes de travail proposés pourraient être amendés l'année prochaine.

On a une responsable de la gestion des risques qui s'occupe du volet prévention qui est attentive sur ces choses-là et peut-être que certains aspects ont été insuffisamment évoqués.

Pour moi, c'est un sujet qui a été travaillé par les agents même s'il n'est pas parfait. Il a été soumis aux instances paritaires. Effectivement, en conseil municipal, vous avez raison car c'est vous qui gérez les affaires de la commune et vous avez la possibilité de le suivre.

C'est pour cela que ce document est présenté de manière exhaustive. C'est là où la synthèse est intéressante mais elle n'est qu'un résumé et là c'est déjà un résumé. Ce n'est même pas le document complet mais un résumé comme l'indique l'intitulé.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Cela aurait été plus lisible si nous avions eu un projet de délibération expliqué en ce sens. On vous amène une photographie, cela a été validé par les instances paritaires. Aujourd'hui, on nous propose de faire des groupes de travail sur ces points. L'idée c'est d'en prendre acte et d'en faire quelque chose.

Soit on est force de propositions de l'autre côté et on voit ce que vous voulez en faire. Mais il faudrait le rédiger de façon plus claire.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Madame QUINTANA, si vous me permettez, à la fin du rapport il est bien spécifié « il est donc proposé à l'assemblée municipale d'en débattre et en délibérer ». Il n'est pas évoqué une prise d'acte. Effectivement, il y a une coquille sur le projet de délibération qui rappelle la prise d'acte, mais en réalité c'est une annexe du document unique.

Je pensais, que le fait que vous ayez l'exhaustivité car c'est un résumé, on ne peut pas être plus transparent pour l'assemblée que le document qui est soumis.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Je n'ai pas de problème avec le document mais sur la question sur laquelle vous souhaitez une délibération.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Et ce sur quoi le conseil municipal doit délibérer sur les conditions de travail qui sont sortis de ce travail de diagnostic mais sur les axes qui sont proposés et sur lesquels on peut revenir tout au long de l'année.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

De mon côté, ma position a évolué dans la mesure où vous nous expliquez que les thèmes abordés sont à l'initiative des agents, que finalement c'est un document interne réalisé par eux pour eux. J'y serais favorable tout simplement. Le fait d'avoir cet élément là change tout.

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous remercie de valider cette idée-là. Car à partir du moment où chaque agent a répondu aux questionnements, on remplit les cases de notre document et on valide le travail des agents.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Ce n'est pas un sujet facile car on expose devant le conseil municipal une situation et au-delà du conseil municipal on vient poser des questions qui ne sont pas simples et qui peuvent révéler des choses. Ce n'est pas exhaustif car il y a certainement des agents qui se sont reconnus dans ce travail. Je sais que d'autres se sont moins reconnus. Cela veut dire que c'est un travail qui doit être mené en permanence dans l'esprit pour lequel il a été fait. J'assume la responsabilité de ne mal l'avoir techniquement tourné pour qu'effectivement ce soit rappelé.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Au moins que l'on sache comment cela nous a été présenté et dans quelles conditions on délibère.

Intervention de monsieur Patrick FRANCES

Je suis d'accord avec vous sur le caractère sensible. Vous relèverez que nous n'avons pris aucun exemple sur aucun thème. Nous en sommes tous conscients, c'est un peu comme la sécurité publique, il faut être prudent. Une fois de plus, si ce document est finalisé à l'initiative et coconstruit avec les agents, je n'y suis que favorable.

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous remercie de cet échange. On en reparlera au prochain comité social territorial qui se réunit en novembre et nous ferons part de l'accord du conseil municipal. Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** l'avenant au document unique des risques relatifs aux risques professionnels portant prévention des risques psychosociaux

13 – PROJET D'ACQUISITION DE LA PARCELLE AK159 PORTANT EMPRISE FONCIERE DU FUTUR COLLEGE

Intervention de Monsieur François COMES

A ce propos, j'ai un petit message officiel à vous faire passer.

« Mesdames, messieurs, chers collègues, je mesure combien la délibération qui vous est soumise porte de symboles. Ce collège, les boulounencqs l'attendent depuis plus de 20 ans.

Depuis mon élection et comme d'autres maires avant moi, je me suis battu pour que ce collège voit le jour. Ce collège porte en lui le symbole d'un développement retrouvé de la ville du Boulou, d'une attractivité retrouvée nous permettant de disposer des atouts pour attirer les entreprises, créer de l'emploi, attirer les familles, et permettre de mieux vivre et travailler au pays.

Vous savez comme moi combien le chemin technique, réglementaire, et financier est long pour accueillir les premiers élèves, mais je voudrais souligner que ce travail est un travail d'équipe et je voudrais remercier le conseil municipal dans son ensemble qui a toujours été facilitateur dans ce domaine et en particulier mon équipe municipale, l'État avec madame la sous-préfète et les services de l'État dont les services de la direction départementale des territoires et de la mer avec lesquels la collaboration et le respect mutuels sont de mise, la

Société Publique Locale Pyrénées-Orientales qui est l'acteur incontournable de la réalisation de ce projet, et surtout, madame la présidente du département des Pyrénées-Orientales Hermeline Malherbe avec son triumvirat de circonstance, composé de Marie-Pierre Sadourny vice-présidente déléguée à l'éducation, aux collèges, et à la jeunesse, ainsi que mon ami Robert Garrabé, vice-président délégué aux finances et à la contractualisation, et qui sont à l'écoute des besoins du Boulou et de ses habitants, contre vents et marées et aussi dans le cadre de la réorganisation des collèges du département.

Patiemment, sérieusement, sûrement, avec professionnalisme et détermination, le projet avance et cette étape décisive sur laquelle vous vous apprêtez à voter est un signal fort qui va permettre de lancer le concours de maîtrise d'œuvre dans les prochaines semaines.

Je tenais à vous en faire part et vous en remercier déjà. »

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est vous qui avait écrit cela, Monsieur le Maire ?

Intervention de Monsieur François COMES

Oui, J'ai besoin de lire ma prose de temps en temps car je ne suis pas acteur

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous voulez que l'on revienne sur les termes que vous avez utilisés « attractivité et autres »

Intervention de Monsieur François COMES

C'est ce que je dis souvent notamment dans le développement économique

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Nous sommes en conseil municipal

Intervention de Monsieur François COMES

C'est parce que c'est public et il est important de le dire pour mes collègues élus.

L'idée est de faire cette acquisition de ce terrain AK159 de 3 661 m² qui fait partie des dispositions indispensables pour la création de ce collège.

Il s'agit de compléter les acquisitions antérieures faites par les maires précédents.

Il fallait que cette parcelle soit en capacité d'être acquise pour lancer la maîtrise d'œuvre. C'était le critère.

Actuellement, on a une superficie préalable qui était de 14 139 m² et actuellement on est à un peu moins de 4 000 m² qu'il faudra acquérir pour compléter cette surface.

Ce sont les critères liés à la création des collèges que l'on voit évoluer ces dernières années pour monter ces surfaces indispensables.

Vous avez vu comment cela a été traité via un négociateur que l'on avait pris en cours de route pour travailler l'acquisition de cette parcelle. Nous avons pris la précaution de prendre un expert complémentaire du tribunal d'appel de Montpellier pour faire attention aux dispositions de ce coût qui a été un peu surfait par rapport à la première disposition des domaines qui n'ont pas voulu revenir sur leur première estimation.

C'était ce sujet-là que je voulais vous soumettre afin que ce collège puisse prendre vie. Il y a des dispositions qui sont importantes.

A l'issue de la négociation, les parties se sont accordées sur les éléments suivants :

- **Prix et modalités de paiement** : 500 000 € payables comptant au jour de la signature de l'acte authentique
- **Délai de réitération** : à l'initiative de la partie la plus diligente sous peine de caducité au plus tard le 31/06/2025
- **Conditions suspensives** : usuelles en pareille matière
- **Clause particulière** : condition résolutoire de nullité de la vente au seul profit de la SCI MOVIX, en cas d'abandon du projet de collège dans un délai de 10 ans, je rappelle que ce collège est budgété depuis 2020 dans les caisses du Département.

Concernant tout ce qui a été fait par nos différents intervenants de la chambre de la cour d'appel de Montpellier et Mr GUEZOU notre médiateur, avez-vous d'autres questions ?

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

D'autres non car on va démarrer le débat. Je ne vais pas revenir sur la méthode de la déclaration, elle vous appartient.

C'était un terrain qui était indispensable pour la réalisation du collège, on est tous d'accord autour de la table. C'était un terrain qui nous fallait acquérir relativement rapidement, on est tous d'accord autour de la table.

Je pense et je le dis en toute quiétude que le prix négocié est un prix certainement profitable pour le vendeur, mais très compliqué à gérer pour la commune, compte tenu de notre situation financière, je le redis.

Aujourd'hui 500 000 € pour notre commune, cela devient compliqué et ça m'inquiète.

Le collège oui, mais pas à n'importe quel prix. C'eût été très profitable pour la commune que le conseil départemental s'en porte acquéreur, comme je l'avais suggéré plusieurs fois, quitte à baisser quelques subventions.

Mais il est plus facile d'avoir une subvention moindre que de devoir sortir 500 000 € cash sur une acquisition. Donc, je le regrette.

Le prix et la vente, nous y sommes bien évidemment favorables.

Je regrette une fois de plus, c'est que l'on achète à 136 € le m² ce terrain-là, alors que l'on vend nos terrains, notamment l'UGECAM à 60 € du m² et d'autres à des prix totalement ridicules.

Ce qui me gêne, c'est le déséquilibre entre les biens dont vous faites l'acquisition, Monsieur le Maire au nom de la commune du Boulou et ceux que vous vendez. Cela n'est pas signe de bonne gestion « de bon père de famille ».

Je vous cite un autre exemple parmi tant d'autres. Les terrains que vous avez achetés pour la réalisation du parking juste en face de la Mairie, la petite parcelle on est à 264 € du m².

Cela veut dire que l'on solde notre patrimoine immobilier et foncier, par contre on achète à prix forts.

Et malheureusement, cela fait quatre ans que ça se passe comme ça et l'UGECAM est un exemple, car le prix que l'on avance pour l'UGECAM même si c'est dans l'intérêt du territoire, etc..., il faut penser à protéger notre commune. L'UGECAM, on va vendre le terrain à plus de la moitié du prix auquel on fait l'acquisition de celui-là.

Et ça, Monsieur le Maire, dans les caisses cela va nous manquer.

Cela m'inquiète profondément.

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous remercie de cette précision et c'est un sujet qui nous importe également sur ce problème financier que l'on va essayer de traiter dans les mois à venir.

Il n'en demeure pas moins vrai que par rapport à ce que vous avez évoqué notamment pour l'UGECAM, on était quand même calé, je le répète encore, sur l'évaluation des domaines à plus ou moins 10%, je suis désolé.

Il faut savoir que pour le terrain du collège, les domaines n'ont pas voulu revenir sur leur première estimation.

C'est pour cela que nous avons fait appel au tribunal de Montpellier pour cibler et montrer que nous avons un terrain constructible qui avait quelque chose de plus évocateur avec des choses à valider.

Ce montant m'interpelle aussi.

Ceci étant c'est quelque chose d'indispensable et si nous ne faisons pas ça, nous ne faisons pas le collège.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur le Maire, j'ai écouté attentivement. Ce n'est pas le prix auquel vous avez acheté le terrain qui m'interpelle, c'est le prix auquel on vend les nôtres.

Est-ce que vous comprenez la nuance ou pas ?

On achète des parcelles pour faire un parking, on ne peut pas les acheter à 260 €. L'UGECAM on est sur une zone UBa, à côté d'un ancien hôtel où il y aura certainement un projet, etc... On est dans les mêmes conditions.

La différence c'est que cet argent il entre dans nos caisses en tant que recettes d'investissement et il fait du bien. Vous allez vous y pencher, mais une situation financière d'une commune de presque 6 000 habitants, cela ne se règle pas « en claquant des doigts »

Intervention de Monsieur François COMES

Je suis d'accord avec vous, on « ne claque pas des doigts » non plus.

Dans certains cas, on est tenu par des limites administratives, je suis désolé.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Quand vous avez parlé de la vente de l'Autoport, première évaluation presque 4 000 000 €. Totalement inacceptable, vous demandez une deuxième évaluation qui est baissée. Malgré cette deuxième évaluation, vous avez encore baissé le prix.

Pour l'UGECAM, quand vous nous avez présenté l'évaluation des domaines, j'ai eu la même réaction. Je vous ai dit « elle n'est pas assez chère ».

Qu'avez-vous fait pour cette vente-là ?

L'évaluation des domaines était ridiculement faible, je le dis et je le pense à 100 000 € avec 10% de marge. Vous en avez demandé une autre qui n'a pas été acceptée, c'est pour cela que vous avez pris un expert, ce qui est totalement logique.

Vous voyez que quand on veut, on peut vous demander des expertises.

Intervention de Monsieur François COMES

Pour information, le terrain pour le collège a déjà les réseaux que l'on n'avait pas sur le terrain de l'UGECAM

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je le sais, Monsieur le Maire. On les a juste à proximité, on ne va pas jouer sur les mots. Pourquoi ce sont des terrains constructibles ? Arrêtez, vous le savez aussi bien que moi. Il ne faut pas mentir

Intervention de Monsieur François COMES

Je ne suis pas d'accord sur la manière dont vous l'annoncez. Sincèrement, si on le fait c'est dans un intérêt collectif.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Dans un intérêt collectif, mais les 500 000 €, il faut avoir les moyens de les sortir. On va rétrocéder le terrain au département à combien ? à zéro

Intervention de Monsieur François COMES

C'est la règle. Ce sont les communes qui fournissent...

Intervention de monsieur Patrick FRANCES

Monsieur le Maire, il faut accepter ce que l'on vous dit. Je vous rappelle que lorsque nous avons acheté les autres terrains, on avait un prix au m² qui variait de 23 à 26. J'ai lu le rapport et je suis totalement d'accord sur le fait que les prix ont augmenté, qu'il y a eu l'inflation, une crise immobilière, pour tout cela je suis d'accord. Mais on passe de 23 à 136.

Pourquoi nous ne pas le vendre à 136 ?

Pourquoi on ne vendrait pas des terrains qui nous feraient gagner un peu d'argent ?

Pourquoi on s'est réveillé tard ? Au départ, il y avait un projet de construction avec un nouveau magasin. Vous vérifiez, il y a une demande de permis de construire qui a été déposée. Là le département s'est dit « hop, attention c'est une zone réservée » qui avait été gelée par Madame Nicole VILLARD en son temps sur le plan local d'urbanisme pour le collège. Et il y a encore un an et demi, nous n'en avons pas besoin.

Monsieur le Maire, vrai ou pas ?

Intervention de Monsieur François COMES

Oui, un an et demi, deux ans. C'est vrai que cela a pris du temps, l'idée maintenant est de faire avancer le projet.

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTTE

Qui finance les 500 000 € ?

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Le département.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Non, c'est nous

Intervention de Monsieur François COMES

De toute façon, cela va se travailler par des demandes de subventions complémentaires, c'est clair.

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE

Le terrain de l'UGECAM a été vendu au prix normal pour l'intérêt de tout le monde, à 63 € ce n'est pas du terrain agricole

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est du terrain constructible. A 63 €, je l'achète pour construire ma maison.

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE

A 70 000 € près, c'est l'évaluation des domaines.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Quand l'évaluation des domaines vous va bien, vous la gardez. Quand elle ne vous convient pas, vous en demandez une autre.

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE

Il y avait une espèce d'urgence

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Les gestions des finances vous passent au-dessus

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Monsieur VERCLYTTE, vous dites que le terrain a été vendu. Est-ce que c'est une recette d'investissement ?

Il ne faut pas se tromper sur ce que l'on dit.

Il est vendu ou pas ?

Intervention de Monsieur François COMES

Cela devrait être une recette d'investissement

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Quand on vend un terrain qui nous appartient, c'est une recette d'investissement.

Est-ce qu'à l'heure actuelle le terrain de l'UGECAM a été vendu ?

Est-ce qu'un compromis a été signé ?

Intervention de Monsieur François COMES

Le compromis a été signé il y a plus d'un an et l'UGECAM quelques mois après.

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE

Le prix de vente sera donné à la signature du permis de construire.

Intervention de Monsieur François COMES

On ne peut pas parler plus là-dessus.

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE

Je pense, pour avoir regardé ça de près, pour le terrain de l'UGECAM on a fait une ristourne de 70 000 €, mais pour un projet qui prend du volume quasiment toutes les semaines. Je ne vais pas vous en dire plus.

On va éviter de mettre sur les panneaux « désert médical »

Intervention de Monsieur François COMES

On reste sur cette idée et on est d'accord sur le principe même si c'est un peu cher.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Oui, ça a été accepté. Nous avons une notification et le montant total des fonds vert sur les deux années représente 550 000 €

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES.

Les 263 981 € concernent une année ?

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

On part de la décision qui a été prise en août. Nous arrivons en salle du conseil municipal, vous nous distribuez le Boulou'Mag et en page 13 il y a la rénovation de l'école élémentaire. On voit que dans un gros encart « ce projet a bénéficié de 57% de subventions.... Et coût total de l'opération 2 180 000 € avec simplement 263 981 € d'État fond vert »

Ne faites pas d'erreurs sur ce que vous distribuez à la population

Intervention de Monsieur François COMES

Ce sont des mises au point qu'il faut mettre en place.

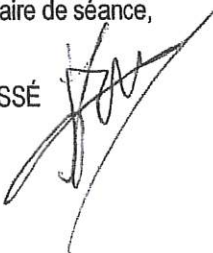
Je vous remercie de votre participation à ce conseil municipal.

Je vous donne rendez-vous courant octobre pour un autre conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H50

La Secrétaire de séance,

Aline MOSSÉ



Le Maire,

François COMES

